

Le Collège des liquidateurs informe les créanciers sur l'état d'avancement de la liquidation d'Apra Leven :

1) A l'heure actuelle, la liquidation ne peut pas être clôturée compte tenu des différentes procédures judiciaires encore en cours tant en Belgique qu'en Espagne.

2) Dans le passé, les liquidateurs ont introduit une action civile et pénale à l'encontre des ex-administrateurs et commissaire auprès du Parquet d'Anvers. Le Collège des liquidateurs, après de longues démarches, a finalement pu recevoir en février 2023 un avis du Procureur Général indiquant que le Ministère Public était en train de finaliser son réquisitoire. En conséquence, nous nous attendons à ce que le Procureur du Roi prenne enfin les mesures juridiques nécessaires pour que le dossier sur le plan pénal et civil puisse avancer.

3) Par ailleurs, la Cour d'appel d'Andalousie a pris une décision dans le cadre de la procédure judiciaire engagée par Apra Leven en Espagne contre la Junta de Andalucía. Malgré les arguments avancés par Apra Leven et la reconnaissance écrite de la Junta de Andalucía de sa dette, la demande judiciaire introduite par Apra Leven contre la Junta de Andalucía a été rejetée et aucune indemnisation accordée à Apra Leven. Ce jugement est définitif. Suite à ce jugement, les polices espagnoles concernées ont déjà été radiées et les provisions techniques relatives à ces polices ramenées à zéro dans les comptes d'Apra Leven.

4) Actuellement, Apra Leven et sa filiale espagnole Multimaterial SL restent impliqués dans d'autres procédures judiciaires en Espagne, notamment concernant des contrats d'assurance conclus dans le passé (avant la liquidation) avec la compagnie d'assurance Fortia Vida (contrats transférés à Apra Leven). Dans le cadre de l'enquête pénale en cours en Espagne concernant ce dossier Fortia Vida, les actifs d'Apra Leven et de Multimaterial SL situés en Espagne ont, il y a plusieurs années, été saisis sur ordre d'un juge d'instruction espagnol. Ceci a eu pour conséquence que le produit net de la vente de ces actifs immobiliers espagnols a été bloqué sur un compte de consignation en Espagne, dans l'attente d'une décision judiciaire dans le dossier Fortia Vida.

5) La phase d'investigation dans le dossier Fortia Vida s'est récemment achevée et le Ministère Public espagnol, dans son acte d'accusation, a impliqué Apra Leven et Multimaterial SL en tant que personnes civilement responsables. Dans cette procédure, qui doit encore être jugée, les avocats espagnols d'Apra Leven et de Multimaterial SL contestent évidemment le point de vue du Ministère Public espagnol. Un jugement dans cette affaire est attendu dans le courant de l'année 2024.